

Jean-François Coulombe, chef de service, secteur industriel et en milieu
nordique, Direction des évaluations
environnementales, MDDEP
Anne-Marie Gaudet, Conseillère principale, Agence canadienne
d'évaluation environnementale
Diane Myrand hydrogéologue, MDDEP
Sylvie Chevalier, hydrogéologue, MDDEP
Richard Fortier, professeur, Université Laval, et directeur,
Centre d'études nordiques

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 127^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9 h le 24 février 2011, à Québec. Le président invite les membres à suggérer des changements à l'ordre du jour qui est ensuite adopté à l'unanimité. La réunion se déroule donc selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Révision des procès-verbaux des 124^e, 125^e et 126^e réunions
3. Affaires découlant de la 126^e réunion et correspondance
 - a) Plan Nord
 - b) Consultation publique sur l'aménagement durable des forêts du Québec
 - c) Brûlage des matières résiduelles
 - d) Renouvellement de l'attestation d'assainissement de la mine Raglan – Xstrata Nickel
 - e) Projet de nettoyage des réservoirs d'eau potable au Nunavik
4. Budget, secrétariat et membres
 - a) Budget
 - b) Secrétariat
 - c) Régie interne
 - d) Rapport annuel 2009-2010
 - e) Rapport annuel 2010-2011
5. Consultation publique sur la modification du Règlement sur la qualité de l'eau potable
6. Étude sur les eaux souterraines au Nunavik en lien avec les changements climatiques
7. Régime d'évaluation environnementale au Nunavik
 - a) Consultation publique sur la modification de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
 - b) Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ
 - c) Application du régime canadien d'évaluation environnementale au Nunavik
8. Gestion des matières résiduelles
 - a) Guides sur les matières résiduelles dangereuses
9. Plan Nord
10. Divers
11. Dates et lieu de la prochaine réunion

2. Révision des procès-verbaux des 124^e, 125^e et 126^e réunions

Les membres adoptent les procès-verbaux des 124^e et 125^e réunions. Ils reportent l'adoption du procès-verbal de la 126^e réunion.

3. Affaires découlant de la 126^e réunion et correspondance

a) Plan Nord

Tel qu'il a été décidé à la 126^e réunion, le CCEK a transmis une lettre à M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 31 janvier 2011. D'une part, la lettre le félicite pour la création d'une Table de concertation sur la conservation; d'autre part, elle souligne les préoccupations du CCEK à l'égard de la définition exacte qu'on donnera au terme « activités industrielles » en ce qui concerne les 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord réservés à des fins autres qu'industrielles. En outre, la lettre rappelle l'importance de considérer les principes déjà établis par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Enfin, en vue de faciliter les échanges avec la Table de concertation sur la conservation, les membres du CCEK y demandent que le nom des personnes du Nunavik qui seront nommées pour siéger à la Table de concertation nous soit précisé. Le CCEK a reçu le 10 février l'accusé de réception de cette lettre datée du 2 février.

b) Consultation publique sur l'aménagement durable des forêts du Québec

La secrétaire exécutive a assisté le 13 décembre 2010 à une séance d'information portant sur les deux enjeux de la consultation publique sur l'aménagement durable des forêts du Québec, soit la Stratégie d'aménagement durable des forêts et les modalités proposées pour le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts. Le 27 janvier 2011, le CCEK a transmis une lettre à M. Jobbie Tukkiapik, représentant du Conseil régional des élus de la région Kativik. La lettre vise, d'une part, à continuer de démontrer l'intérêt du CCEK dans le domaine de la forêt au Nunavik. À cet égard, la lettre rappelle qu'en 2004 le CCEK avait soumis un avis à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. D'autre part, la lettre souligne que la Stratégie et le règlement devraient, dans la mesure du possible, être applicables à la forêt du Nunavik. Enfin, la lettre souligne les démarches d'élaboration de la Stratégie et d'un futur règlement visant à améliorer l'aménagement des forêts de façon durable. Les membres continueront de surveiller l'évolution de ce dossier.

c) Brûlage des matières résiduelles

Le 31 janvier 2011, le CCEK a transmis une lettre à la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Diane Jean, dans laquelle le CCEK recommande au gouvernement du Québec de modifier l'article 99 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières

résiduelles, afin d'assouplir l'obligation de brûler de manière hebdomadaire les matières résiduelles combustibles en autorisant d'autres méthodes de traitement des matières résiduelles. Ainsi, certains villages, notamment les plus peuplés, pourraient explorer des solutions de rechange au brûlage.

d) Renouvellement de l'attestation d'assainissement de la mine Raglan – Xstrata Nickel

Dans une lettre datée du 4 novembre 2010, le CCEK a transmis ses préoccupations et commentaires dans le cadre de la consultation publique sur l'attestation d'assainissement de la mine Raglan exploitée par Xstrata Nickel. Après avoir analysé les commentaires du CCEK, le MDDEP a modifié certaines sections de l'attestation d'assainissement. Tel que le suggérait le CCEK, des modifications ont été apportées concernant les émissions de poussières et la pollution lumineuse. Plus particulièrement, des études concernant ces problématiques seront réalisées. Les membres accueillent avec satisfaction cette information.

e) Projet de nettoyage des réservoirs d'eau au Nunavik

Après la 126^e réunion, la secrétaire exécutive a fait part à M. Benoit Barbeau de certaines interrogations des membres. En réponse à ces interrogations, M. Barbeau a modifié la proposition de projet en insistant davantage sur la formulation de recommandations concernant les bonnes pratiques de nettoyage des réservoirs et, plus particulièrement, la fréquence de nettoyage. La nouvelle proposition est étudiée. Sans être parfaite, cette dernière correspond davantage à ce que le CCEK souhaite élaborer comme projet. Cependant, une préoccupation importante est soulignée; il faudra s'assurer que le Nunavik a bien les moyens de mettre en application les recommandations qui seront formulées. Les membres jugent donc qu'il est nécessaire d'évaluer l'applicabilité des diverses méthodes et fréquences de nettoyage qui pourraient être recommandées avant d'aller plus loin dans les démarches. Ainsi, ils recommandent qu'un entretien soit organisé avec les plus importants propriétaires d'habitations au Nunavik, soit l'Office municipal d'habitation Kativik, ainsi qu'avec la Régie régionale de santé et des services sociaux Nunavik. La secrétaire exécutive se chargera d'organiser la rencontre. En parallèle, les membres demandent qu'une recherche soit effectuée, afin de trouver s'il existe des méthodes comparables au Nunavut. De plus, le CCEK évalue le montant maximum qu'il peut investir dans ce projet et propose que la secrétaire fasse une recherche afin d'identifier et d'approcher de potentiels collaborateurs financiers. Le montage financier reste à être précisé.

4. Budget, secrétariat et membres

a) Budget

La secrétaire exécutive dresse un bilan budgétaire pour les mois de décembre 2010 à février 2011. Une prévision des états financiers au 31 mars 2011 est aussi préparée. En vue de la rencontre avec les instances gouvernementales, les membres révisent l'entente administrative conclue avec le MDDEP en 2005 ainsi que le budget du plan quinquennal 2009-2014.

À la demande des administrateurs fédéral et provincial, le CCEK reçoit M. François Boulanger accompagné de Mme Anne-Marie Gaudet, de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, ainsi que Mme Marie-Josée Lizotte accompagnée de M. Jean-François Coulombe, du MDDEP. Le but de cette visite est de discuter du budget du CCEK. Les invités demandent à connaître les besoins du comité, l'état actuel du budget, de même que l'état anticipé pour la fin de l'exercice financier en cours, soit au 31 mars 2011.

Les membres expliquent au MDDEP que la subvention annuelle est plus que souvent reçue tardivement dans l'année et habituellement à l'automne, alors qu'elle est attendue en avril, tel que statué dans l'Entente. Cette situation oblige le CCEK à prévoir un surplus en mars de chaque année pour assurer le bon fonctionnement du CCEK jusqu'à l'arrivée de la subvention à l'automne. De plus, ce surplus est devenu substantiel suite à des économies non prévues réalisées au budget, notamment en ce qui concerne les frais d'hébergement de quelques années. Les représentants du MDDEP assurent que les dispositions nécessaires pour contrer ce problème ont été mises en place de sorte que la subvention annuelle devrait être reçue dorénavant en avril.

Suivant l'analyse de l'état de la situation, c'est d'un mutuel consentement que les parties conviennent que le montant de la subvention transmis par le MDDEP au CCEK sera conservé mais qu'exceptionnellement pour l'année 2011-2012, il se verra réduit pour qu'une part du surplus soit utilisé. Cet accord sera traduit dans un document (addenda à l'entente administrative) signé par le MDDEP et le CCEK. C'est le MDDEP qui est responsable de proposer un document. Ce consentement sera applicable uniquement pour l'année visée par l'addenda. L'entente administrative initialement conclue entre le CCEK et le MDDEP demeure valide et inchangée. On souligne que cette situation est exceptionnelle et que les années subséquentes ne seront pas touchées par cet addenda.

Les membres tiennent à préciser qu'ils s'attendent à ce que dans le cas où le CCEK accuserait un déficit budgétaire, les administrateurs veilleront à convenir avec lui d'une solution pour régulariser la situation et éviter que ses travaux ne soient compromis.

b) Secrétariat

La secrétaire exécutive informe les membres que, tel qu'il a été suggéré lors de la 126^e réunion, une personne a été embauchée pour faire un travail de classement et de numérisation au bureau du CCEK à Kuujuaq et ce, pour une période de deux semaines à la fin de mars prochain. Les membres demandent à la secrétaire exécutive de favoriser l'obtention d'une numérisation de document avec reconnaissance informatique nommée : document docpdf.

c) Régie interne

Tel qu'il a été demandé lors de la 126^e réunion, une lettre a été transmise le 2 février 2011 à la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Diane Jean, afin de répondre à son invitation à lui proposer des pistes de solutions pour faciliter le processus de nomination d'un président et d'un vice-président du CCEK par la partie provinciale.

Dans un autre ordre d'idée, les membres approuvent une résolution visant à ajouter Laina Grey comme signataire pour les besoins financiers du CCEK.

d) Rapport annuel 2009-2010

La secrétaire exécutive présente le rapport annuel imprimé aux membres. Le rapport sera distribué dès la semaine suivant la 127^e réunion.

e) Rapport annuel 2010-2011

Le CCEK a reçu une offre de service de Mme Josée Brunelle pour la préparation du rapport annuel 2010-2011. L'offre est étudiée et reçue sous certaines conditions principalement liées au budget. La secrétaire exécutive communiquera à Mme Brunelle les quelques préoccupations des membres.

5. Consultation publique sur la modification du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le 4 février 2011, une lettre a été transmise à Mme Carole Jutras, responsable du dossier de la consultation publique sur la modification du Règlement sur la qualité de l'eau potable. La lettre réitère l'importance de tenir compte des particularités du Nunavik en matière de traitement de l'eau potable. Plus particulièrement, elle contient des suggestions visant à modifier le Règlement sur la qualité de l'eau potable que le CCEK a formulées à la lumière des recommandations de l'ARK concernant l'application du Règlement au Nunavik. Il est convenu qu'une copie de l'avis soit envoyée à madame Diane Jean et, qu'à l'avenir, une copie de nos avis soit envoyée à l'administrateur concerné.

6. Étude sur les eaux souterraines au Nunavik en lien avec les changements climatiques

Mmes Diane Myrand du MDDEP, Sylvie Chevalier du MDDEP et M. Richard Fortier du Centre d'études nordiques ont présenté au CCEK leur projet d'étude des eaux souterraines au Nunavik. Ce projet, qui s'inscrit dans le plan d'action québécois sur les changements climatiques (2006-2012) du MDDEP, vise essentiellement l'acquisition des connaissances et le suivi des eaux souterraines au Nunavik en vue de pouvoir mieux estimer certaines conséquences qui pourraient survenir et être attribuables aux changements climatiques dans cette région. Le projet, qui a débuté l'an dernier, se poursuivra jusqu'en 2012 dans quatre villages du Nunavik, où des instruments seront installés afin de permettre la prise de données en continu, notamment du niveau de l'eau souterraine. À la suite de cette étude, un suivi de l'eau souterraine pourra être effectué au cours des 20 prochaines années. Les membres suggèrent à Mme Myrand de s'informer sur le type de permis et les personnes à contacter au Nunavik pour assurer le bon fonctionnement de ce projet qui, dans certaines situations, nécessitera entre autres des activités de forage. La secrétaire exécutive lui enverra une liste des gens à contacter.

7. Régime d'évaluation environnementale au Nunavik

a) Consultation publique sur la modification de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

Le 2 février 2011, le CCEK a transmis un avis au Comité permanent de l'environnement et du développement durable dans le cadre de la révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE). L'avis propose des modifications précises à apporter à la LCÉE et, plus généralement, recommande de modifier la LCÉE de manière à y inscrire les modalités d'exécution de l'obligation de la Couronne de consulter et d'accommoder les peuples autochtones, et ce, conformément aux principes dégagés par la Cour suprême du Canada. L'avis recommande aussi de substituer le processus d'évaluation environnementale de la LCÉE au profit de celui du chapitre 23 de la CBJNQ et de consulter les inuits du Nunavik pour tout projet de substitution.

L'avis a aussi été transmis à la Société Makivik, à l'ARK, au Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James, ainsi qu'à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Le CCEK suivra de près l'évolution de ce dossier. Une copie sera également acheminée à l'administrateur provincial, madame Diane Jean.

b) Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ

Le 13 janvier 2010, en réponse à une lettre datée du 26 mai 2009 du CCEK, la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Madeleine Paulin, faisait part au CCEK de son accord à entamer un exercice de

révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ à la condition que la Société Makivik dépose une demande à l'Administrateur, tel que le prévoit l'article 205 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Ainsi, le 16 avril 2010, le CCEK a transmis une lettre à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, et à Mme Maggie Emudluk, présidente de l'ARK, pour informer les deux parties que le MDDEP était disposé à entreprendre un exercice de révision des annexes. Dans la lettre, le CCEK a également suggéré à la Société Makivik et à l'ARK de déposer une demande officielle auprès du MDDEP pour amorcer la révision en question.

À ce jour, le CCEK n'a pas été informé qu'il y ait eu des faits nouveaux dans ce dossier et croit qu'il est temps de réitérer le besoin d'entamer la révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ auprès de la Société Makivik et de l'ARK. Ainsi, les membres décident qu'une lettre devrait être à nouveau transmise aux deux parties. De plus, le CCEK souhaite informer l'Administrateur fédéral des démarches qu'il a entreprises depuis quelques années dans ce dossier.

Enfin, le CCEK demande qu'une lettre soit écrite à l'attention du MDDEP, afin d'obtenir des renseignements sur la création d'un groupe de travail dont le mandat serait d'examiner les avenues possibles à ce sujet, tel que Mme Paulin l'avait suggéré dans sa correspondance de janvier 2010.

c) Application du régime canadien d'évaluation environnementale au Nunavik

M. François Boulanger et Mme Anne-Marie Gaudet de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale présentent le processus d'évaluation environnementale de la LCÉE dans le contexte du Nunavik.

M. Boulanger débute la présentation en précisant qu'il souhaite trouver des pistes de solution quant à l'adaptation de ces procédures à la réalité du Nunavik, et ce, plus précisément lorsqu'il s'agit de l'application d'un processus d'évaluation environnementale déclenchant la LCÉE.

Plus précisément, ils présentent les trois cas de figure de son application sur le territoire du Nunavik, à savoir le cas où le processus de la LCÉE s'applique en même temps que le processus fédéral prévu au chapitre 23 de la CBJNQ, le cas où le processus de la LCÉE s'applique en même temps que le processus provincial prévu au chapitre 23 de la CBJNQ et, enfin, le cas où seul le processus de la LCÉE s'applique. Il est fait état des possibilités d'alléger le processus d'évaluation environnementale de la LCÉE lorsqu'il s'applique au Nunavik.

Les membres discutent de la nécessité ou non de déclencher la loi fédérale au Nunavik. On évoque la substitution possible de la LCÉE par les procédures déjà prévues dans la CBJNQ de même que les conclusions du jugement concernant le projet *Vanadium* qui impliquait les Cris. Des pistes de solutions sont discutées,

dont l'harmonisation de la LCÉE avec la procédure de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK). Dans le but d'approfondir la discussion, il est recommandé que M. Boulanger envoie une lettre au président de la Société Makivik de même qu'à la présidente de l'ARK pour demander que l'ARK participe aux discussions lorsqu'il est question de l'application de la LCÉE.

8. Gestion des matières résiduelles

a) Guides sur les matières résiduelles dangereuses

La secrétaire exécutive mentionne que la traduction en anglais et en inuktitut des guides sur les matières dangereuses est maintenant terminée. Les trois guides seront mis en page et ensuite distribués aux membres pour approbation en vue de l'impression avant la fin de mars. Tel qu'il a été mentionné lors de la 126^e réunion, une petite fiche qui résume le contenu accompagnera chaque guide. De plus, les membres demandent qu'une affiche à l'attention du public visant à le renseigner sur l'existence des guides et la façon de se les procurer soit aussi réalisée. Enfin, en vue de maximiser la visibilité des guides, le CCEK souhaite les ajouter sur le site Web du CCEK. Il est prévu de faire parvenir les guides dans les communautés avant la fin du printemps.

9. Plan Nord

Les membres confirment à nouveau leur intérêt à participer activement à ce dossier. Ils décident d'entamer l'élaboration d'une définition du 50 % des terres qui devraient être protégées au Nunavik. Les membres s'entendent pour s'inspirer d'un document, soit le *Plan directeur de l'aménagement des terres de la région Kativik* (1999) qui a été élaboré à partir de consultations dans tous les villages du Nunavik. Le CCEK vise à ce que ses travaux mènent à un document qui fera le point de la vision du CCEK par rapport aux activités et aux secteurs qui devraient être protégés au Nunavik dans le cadre du Plan Nord. On devra également se pencher sur la définition d'activités industrielles. On s'entend pour que les services d'un consultant puissent être retenus pour appuyer le CCEK dans ses travaux.

Michael Barrett profite de cette occasion pour mentionner qu'il a été nommé par l'ARK pour participer aux séances de travail de la Table de concertation sur la conservation. Une réunion a déjà eu lieu et une seconde est prévue pour la mi-mars.

10. Divers

Le CCEK a reçu une invitation du groupe Initiative boréale canadienne pour participer à une session de travail sur le consentement préalable, libre et

informé. Le but de cette session est d'explorer les meilleures conditions préalables aux activités minières au Québec en vue d'obtenir l'engagement et le consentement des nations et communautés autochtones. Le CCEK désigne la secrétaire exécutive pour assister à la session. Elle fournira un compte rendu lors de la prochaine réunion du CCEK.

11. Dates et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra les 5, 6, 7 et 8 juillet au Nunavik au camp des Monts-Pyramides dans le secteur du projet de parc situé le long de la rivière George.

Nathalie Girard
Secrétaire exécutive
16 mars 2011